

- Loi concernant la *North Empire Fire Insurance Company*.
 Loi ayant pour objet de mettre en vigueur le Traité de paix entre Sa Majesté et certaines autres Puissances.
 Loi modifiant la Loi d'interprétation.
 Loi modifiant la Loi des terres fédérales.
 Loi concernant la Commission des blés du Canada.
 Loi ayant pour objet de permettre temporairement l'importation, la fabrication et la vente de l'oléomargarine au Canada.
 Loi portant modification de la Loi des viandes et conserves alimentaires.
 Loi pour faire droit à Millie Wettlaufer.
 Loi pour faire droit à Arthur LeRoy Eastcott.
 Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.
 Loi pour faire droit à John Robert Stephenson Carson.
 Loi pour faire droit Frank Thimm.
 Loi modifiant la Loi de l'Immigration.
 Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.
 Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, relativement aux traitements de certains directeurs et directeurs adjoints de la poste.
 Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918.
 Loi concernant l'acquisition du réseau du Grand-Tronc de chemin de fer par Sa Majesté.
 Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada.
 Loi portant modification de la Loi de l'opium et des drogues.
 Loi concernant les brevets d'invention.
 Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada. (Pilotage.)
 Loi concernant une certaine convention entre Sa Majesté et le Président de la République française, en date du dix-neuvième jour de septembre 1907, et une convention supplémentaire à cette convention, et la Loi de la convention avec la France, 1908.
 Loi modifiant la Loi des Falsifications (concernant le gros son et le petit son ou les recoupes).
 Loi modifiant la Loi de la Chambre des Communes.
 Loi modifiant la Loi pour aider à la législation provinciale prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes.
 Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques.
 Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1920.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1920.

A ce bill, je prie humblement Votre Excellence de donner la sanction.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:—